



Conseil Communal de Genolier

Rapport de la Commission des Finances

Objet : **Préavis N° 49/2019**
concernant une demande de crédit de CHF 397'871.— TTC, subventions cantonales et fédérales de 73% non déduites, pour financer le projet d'adduction d'eau des alpages de la Genolière et des Agoras

Séance : Lundi, 8 juillet, 2019

Présents : Les Municipaux André Darmon, Gérald Girardet et Jean Zucchello, ainsi que la Commission des Finances sans Adrien von Wyl, excusé.

N'en déplaise à certains, les changements climatiques nous touchent tous, et même les vaches du Jura ! Nous avons tous en mémoire le ballet des hélicoptères militaires apportant de l'eau aux alpages jurassiens pendant l'été 2018. Et si nous sommes, à notre niveau, un peu désarmé par rapport aux changements climatiques, il y a des gestes que nous pouvons entreprendre afin d'assurer un meilleur approvisionnement d'eau à nos alpages.

Différentes subventions sont recevables pour ces travaux, émanant de la Confédération (40%), du Canton (33%) et même de la Direction générale de l'environnement – Division biodiversité et paysage (DGE-BIODIV). Cependant, les subventions n'étant reçues qu'après les dépenses, c'est le coût total des travaux, subventions non déduites, qui est demandé dans ce préavis.

La Genolière

Les 15 hectares de terrain en plus rattachés depuis 2017, entraînant une augmentation du bétail d'un tiers, il est urgent d'améliorer l'approvisionnement d'eau, le déficit annuel étant de 230 m3. De plus, depuis les derniers travaux en 2005, il y a divers travaux de maintenance à effectuer. Le coût de tous ces travaux est estimé à CHF 225'899.— TTC mais, après déduction des différentes subventions, il restera CHF 58'481.— à la charge de la Commune.

Les Agozats

Étant assez proche d'une zone d'habitation, cet alpage s'approvisionne actuellement en partie sur le réseau d'eau potable. Néanmoins, des améliorations au réseau de captage ainsi qu'à la conduite d'eau potable sont nécessaires. Le coût de tous ces travaux est estimé à CHF 171'972.— TTC mais, après déduction des différentes subventions, il restera CHF 48'335.— à la charge de la Commune.

En conclusion, le coût total pour la Commune devrait s'élever à CHF 106'816.—. Il est à rappeler cependant, que ces alpages nous rapportent CHF 37'000.— par année en location.

La Commission des Finances soutient cette demande de crédit afin d'améliorer et pérenniser l'approvisionnement d'eau à ces deux alpages.

Fondée sur ce qui précède, la Commission de Finances propose au Conseil :

- **un crédit de CHF 397'871.— TTC est accordé à la Municipalité,**

- le financement sera assuré par la trésorerie courante,
- cette dépense sera amortie par le compte 9282.1 – « travaux futurs ».

Peter Payne
Rapporteur

Myriam Bédât

Pascal Colombo

Frederic von der Weid